

COMMUNE D'HAUTOT-SUR-SEINE
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 13 DECEMBRE 2023

Présents : Jean-Louis ROUSSEL, Alain LANGLOIS, Marc DEGRAVE, Catherine CARON-LANGLOIS, Christophe CERQUEIRA, Corinne FOURNIER, Christiane SOUDE, Roger TOUZE,

Absents représentés : Roger JEAN pouvoir à Jean-Louis ROUSSEL

Absente : Rosine CAQUELARD

Secrétaire de séance : Catherine CARON-LANGLOIS

La séance est ouverte à 18 H 40.

1) Approbation du Compte rendu du Conseil Municipal du 14 septembre 2023.

Adopté à l'unanimité des présents.

2) Tarifs du cimetière communal 2024

Concession de 30 ans (2 m x 1 m)	130,00 Euros
Concession de 50 ans (2 m x 1 m)	200,00 Euros
Vacations de police constat et soins de conservation	26,00 Euros
Vacations de police pour départ et arrivée de corps	26,00 Euros
Concession de 30 ans (columbarium)	230,00 Euros
Concession de 50 ans (columbarium)	350,00 Euros

Les concessions sont réservées aux habitants de la commune et les personnes qui y ont une attache

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des présents.

3) Droit de chasse

Le tarif du droit de chasse est porté à : 40 € pour l'année 2024

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des présents.

4) Coupe de bois

Le tarif de la coupe de bois est inchangé : 30 € les 3 stères pour l'année 2024 réservé aux hautotais.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des présents.

5) Exposants de la Place Poullard

Deux exposants sont installés sur la Place Poullard. Il est donc demandé au Conseil Municipal de donner l'autorisation au Maire de signer une convention avec chacun d'entre eux afin qu'ils puissent exercer. Ce droit d'exposer moyennant une somme de 250 € par an.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des présents.

6) Convention avec le Centre de Loisirs de Sahurs

Il est proposé au Conseil d'autoriser le Maire de signer une convention avec la Commune de Sahurs ayant pour objectif de définir les conditions dans laquelle les communes de Sahurs et de Hautot-sur-Seine joignent leurs efforts financiers pour l'organisation de l'accueil de loisirs des enfants à l'ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) de Sahurs durant 7 semaines dans l'année (vacances scolaires) et les mercredis durant les périodes scolaires. Celle-ci n'offre pas de places attribuées à Hautot-sur-Seine.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des présents.

7) Engagement du quart des dépenses d'investissement

Vu l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui donne la possibilité à M. le Maire avant l'adoption du budget primitif ou jusqu'au 31 mars, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette (qui elles peuvent être mandatées avant le vote du budget primitif, suivant les dispositions du même article (L 1612-1)

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à engager, à liquider et à mandater les sommes énumérées ci-après aux comptes à deux chiffres selon les besoins :

Le quart du budget représente donc :

Chapitre 20 :	Immobilisations incorporelles	3 000 Euros
Chapitre 21 :	Immobilisations corporelles	77 500 Euros
Chapitre 23 :	Immobilisations en cours	100 000 Euros (dont 50 000 d'emprunt)

Le quart du budget représente donc :

Chapitre 20 :	750 Euros
Chapitre 21 :	19 375 Euros
Chapitre 23 :	12 500 Euros

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des présents.

8) Décision modificative 2

La commune a perçu un montant de 2 763 € concernant le filet de sécurité dû au coût de l'énergie. L'état en demande le remboursement. Il convient donc de faire une décision modificative afin de rembourser cette somme.

- . prendre 2 763 € sur le chapitre 022
- . ajouter 2 763 € sur le chapitre 67

Cette délibération profondément injuste est rejetée à l'unanimité.

La précédente délibération étant rejetée, la décision modificative suivante devient la DM 2.

Afin de régler l'attribution de compensation à la Métropole sur trois mois, il est demandé de :

- . prendre 5 217 € sur le chapitre 022
- . ajouter 5 217 € sur le chapitre 014

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

9) Allocation chauffage

Monsieur le Maire expose qu'une allocation chauffage est versée une fois par an à quelques personnes âgées de la commune en difficulté, sur proposition du Conseil Municipal. L'aide accordée s'élève à 175 euros par personne.

L'aide est versée sur présentation d'un justificatif de ressources, en l'occurrence un avis de non-imposition sur les revenus sur les deux années précédentes. Elle concerne deux hautotaises et de nouveaux bénéficiaires ne sont pas envisagés.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

10) Subvention banque alimentaire

Suite à une demande de subvention de la banque alimentaire, le Conseil Municipal accorde 50 € à cette association de manière symbolique.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

11) Fonds d'Aide aux Jeunes

Le FAJ est destiné aux jeunes les plus en difficulté, âgés de 18 à 25 ans afin de favoriser leur insertion sociale et professionnelle. Il peut apporter des secours temporaires de nature à faire face à des besoins urgents.

Ce projet est porté par la Métropole Rouen-Normandie et la commune y adhère.

Le montant est fixé par celle-ci à : 0.23 € par habitant

Questions diverses.

- a) Malgré la victoire de la ville de Bourges promue « Capitale européenne de la Culture 2028 », la ville de Rouen souhaite garder la dynamique des 71 communes de notre territoire et envisage des actions en ce sens.
- b) L'aménagement de la Place Poullard est à l'étude. La compétence de ces travaux est du domaine de la Métropole Rouen Normandie. Ce dossier a été retenu dans les projets de territoire, il faut l'accord des autres communes pôle Austreberthe-Cailly. Une demande de végétalisation a été pensée par les services de la Métropole sur un avant-projet.
- c) L'ouverture du restaurant/épicerie fine « L'Emeraude » devrait se faire en janvier après les démarches nécessaires.
- d) Le festival Pavillon-S se déroulera du 24 juin au 14 juillet. Le repérage, par les intervenants, se fera du 22 au 26 janvier 2024. Une demande sur plus de communication est souhaitable.
- e) Le Plan de Mobilité Métropole Rouen Normandie est un énorme dossier en cours depuis plusieurs années. Il y a trop de réunions pour pouvoir être présents à chacune et il serait judicieux qu'un membre du Conseil Municipal pilote ce dossier.

- f) La situation budgétaire au 25/11/2023 est évoquée par Marc Degrave, Adjoint aux Finances et il présente un excédent de : + 38 807 €
- g) Le Maire remercie les élus qui donnent de leurs temps pour faire des économies indispensables à boucler les budgets (Guirlandes, radiateurs, etc...) Ils réfléchissent à un système d'économie de chauffage pour l'école.

Catherine CARON-LANGLOIS, Adjointe responsable des locations de salle donne les chiffres suivants (chiffres bruts sans tenir compte des frais de personnel et d'entretien) :

Le château a rapporté :

. en 2019	16 460 €
. en 2020 : année Covid	0 €
. en 2021	16 410 €
. en 2022	25 990 €
. en 2023	34 610 €

Soit de belles hausses de fréquentation.

Alain LANGLOIS signale des Travaux à prévoir sur la toiture suite à une fuite à l'étage après les vents tempétueux.

- h) Chartre du Parc des Boucles. Insatisfaction des élus car aucune aide concrète n'est proposée.
- i) Une réunion publique aura lieu le 26 janvier 2024.
- j) Le repas annuel des agents aura lieu le 17 janvier 2024.
- k) La proposition de reconduire l'animation « Pierres en lumières » n'est pas retenue, n'ayant pas été constructive.
- l) Les chats errants sont de plus en nombreux dans la commune. Devant l'obligation d'y remédier, nous avons du signer une convention avec un vétérinaire afin de les stériliser. Le coût de cette opération est de : 1 417 € pour le moment. Nous recommandons aux hautotais de faire le maximum afin d'éradiquer ce problème et remercions l'aide apportée par une famille hautotaise.
- m) Le 10 janvier, la gendarmerie viendra en mairie présenter des caméras de surveillance afin de gérer les incivilités et d'apporter une surveillance accrue des vols.
- n) Christiane SOUDE interpelle la commune sur des éléments de charpente de l'église qui semble mitée. Un contrôle avec traitement est à envisager.
- o) Roger TOUZE va reprendre le Plan Communal de Sauvegarde de notre village avec les modifications actuelles.
- p) Catherine CARON-LANGLOIS explique qu'elle va distribuer dans la commune un formulaire sous forme de sondage aux personnes de + de 60 ans (ADMR), ceci en liaison avec Sahurs où une réunion sera programmée.

La fresque du mur du fond de la Salle Brunel est presque terminée et les bénévoles sont remerciés.

- q) Corinne FOURNIER se questionne sur l'association « les enfants de Gaïa ». Le premier dimanche, il y avait entre 15 et 20 enfants et le second dimanche, il n'y avait personne. Voir l'évolution de cette structure animée par des bénévoles.

Pour sa première, le cours de couture n'a eu aucun adhérent, voir si intérêt des habitants.

- r) Marc DEGRAVE explique qu'il est en préparation du budget 2024 et qu'il y aura une commission finances élargie dans le 1^{er} trimestre.
- s) Alain LANGLOIS expose ses arguments sur les futurs traitements des déchets prévus en 2024. Le tri des bio déchets semble possible mais la baisse continue du service déchets verts est inadmissible et va mécontenter une grande partie des habitants de la métropole malgré les nombreuses remarques apportées lors des réunions en visioconférence et non prises en compte, de nombreuses mairies allant dans le sens d'un maintien du ramassage.

La séance est levée à 20 h 30.

La secrétaire de séance

Catherine Caron-Langlois

8/0




Le Maire

Jean-Louis Roussel

